

29 OCTOBRE 2024



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 20.25 – N° 36



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 18 octobre 2024.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Madame	Stéphanie	TOURETTE	<i>Présidente</i>
Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	<i>Vice-Président</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Catherine	BACH
Madame	Nathalie	BELANGER BRECHET
Madame	Anahita	BLANC MEYLAN
Monsieur	Christophe	HENTSCH
Madame	Joëlle	LAICH
Monsieur	Yvan	NEJAR
Monsieur	Louis	DE PESCARA
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Michael	SUANA

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ	Maire
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	Adjoint

Excusé :

Monsieur	Pascal	RENAUD	Adjoint
----------	--------	--------	---------

Public : 1



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024**
- II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Présentation du budget 2025**
- V. **Travaux des commissions**
 - a. **Commission Scolaire & Social (10.09)**
 - b. **Commission Urbanisme et bâtiments (12.09)**
 - c. **Commission Sports, culture et manifestations (18.09)**
- VI. **Propositions individuelles et questions**

La Présidente ouvre la séance à 19h30.

I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024**

Mme BRUCHEZ émet quelques remarques :

Point 3, Communications de l'Exécutif : Projet du stade des Ambys : supprimer « Le lieu reste à confirmer. »

Point 3, Communications de l'Exécutif : Travaux à la rue **du Nord**.

Point 4, Travaux des commissions, a. Commission Urbanisme et bâtiments, 4^e paragraphe : « Une séance publique sera organisée d'ici la fin de l'année pour présenter le **dossier d'autorisation de construire** à toute la population ... » L'esthétique d'un bâtiment **n'est pas un critère** dans un projet ... »

Point 4, Travaux des commissions, b. Commission Scolaire et Social : « Mme TOURETTE, présidente de la commission, ... »

Point 4, Travaux des commissions, c. Commission Routes et espaces verts : Mobilitri, suite : « Mme BRUCHEZ souligne que l'évacuation des déchets est **une prestation** difficile à mettre en œuvre ... »

Point 4, Travaux des commissions, c. Commission Routes et espaces verts : Mobilitri suite : « Elle rappelle que le Conseil municipal a choisi une politique publique de gestion des déchets, notamment en privilégiant des éco-points, pour mieux trier les déchets, ce qui a été réalisé grâce à Mobilitri.

Avec ces remarques, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 est ensuite accepté à l'unanimité.

II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Désignation des président et vice-président pour le local de vote : rappel

Mme PION rappelle qu'un président et un vice-président, ainsi que leurs suppléants, doivent être désignés d'ici la fin du mois de novembre pour les opérations électorales 2025. Elle annonce qu'une candidature a été reçue pour la vice-présidence.

M. de PESCARA se propose en tant que président. Mme TOURETTE se propose ensuite en tant que suppléant du président et Mme SIMOS, en tant que suppléante du vice-président.

Modification du fonctionnement de CMNet

Mme PION informe qu'une mise à jour sera prochainement apportée à CMNet par le SIACG, dans le but tester les changements durant cette législature et d'effectuer les éventuels ajustements nécessaires pour que le site soit opérationnel au début de la prochaine législature.

III. **Communications de l'Exécutif**

Mme BRUCHEZ fait part des communications de M. RENAUD, absent à cette séance.

Travaux sur la petite place à l'entrée du village

Les travaux pour l'aménagement de la petite place près du Four, à l'entrée du village, débiteront le 18 novembre.



Sauna sur la plage

Le sauna sur la plage sera ouvert dès le 1^{er} novembre.

Mobilitri, suite

Ainsi que d'autres communes, Hermance a prolongé son contrat d'un an pour la déchetterie Mobilitri (Mobilitri 3). La commune ne sait pas encore si elle participera à l'appel d'offres prévu en mars 2025 pour un nouveau système de déchetterie mobile. Une première séance est prévue le 5 novembre.

Boulangerie

Mme BRUCHEZ fait savoir que l'exécutif n'a reçu aucune réponse pour la boulangerie.

Parcelle 193

Mme BRUCHEZ espère que les conseillers municipaux assisteront en nombre à la séance publique organisée pour présenter le projet tel qu'il sera déposé pour l'autorisation de construire. Les architectes, les représentants du maître de l'ouvrage et le directeur de la Fondation des parkings, soit l'ensemble des partenaires du projet, seront présents. Un point financier sera effectué sur le projet. Après la séance publique, un tout-ménage résumant la présentation, ainsi que les questions des habitants et les réponses apportées, sera édité.

M. TAGLIABUE précise que la façade de l'ouvrage sera ventilée et en bois. L'essence du bois, la teinte, la texture des lames et autres, évolueront selon les discussions avec les architectes et les entrepreneurs.

Mme BRUCHEZ rappelle que l'exécutif a beaucoup travaillé avec les départements concernés pour trouver la meilleure solution possible.

Mme BACH souhaitant savoir si les négociations avec la Fondation des parkings sont déjà closes, Mme BRUCHEZ fait savoir que les tarifs du parking sont encore à discuter et qu'une convention sera signée par la commune avec la fondation en parallèle de l'autorisation de construire.

Plan directeur communal

M. TAGLIABUE annonce que le plan directeur communal est en cours d'instruction auprès de l'administration cantonale. D'ici fin novembre, la commune recevra le préavis des différents services sur ce document.

Image directrice Mozer-Wohlens

M. TAGLIABUE fait savoir qu'une séance aura lieu prochainement avec les différents intervenants concernant l'image directrice de la parcelle Mozer-Wohlens, qui a été modifiée suite aux remarques élaborées début 2024. Il prendra part à cette séance et fera le point de la situation à l'intention du Conseil municipal sur les démarches futures concernant ce projet.

Plan de site de la Baronne

M. TABLIABUE indique qu'une image adaptée du plan de site de la Baronne sera élaborée d'ici mi-novembre après la circulation de celui-ci dans les différents services de l'Etat et les discussions avec la capitainerie concernant l'aménagement du bord du lac pour se rendre au port aux Mouches.

IV. Présentation du budget 2025

Mme PION présente le projet de budget 2025 :

Le projet de budget 2025 a été élaboré selon les prévisions fiscales du mois d'août, les dernières estimations étant prévues pour le 30 octobre. Le budget 2025 sera directement impacté par la votation populaire du 24 novembre sur la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) : le projet du Conseil d'Etat consiste à abaisser le taux des impôts cantonaux et communaux. En cas d'acceptation de cette baisse, la commune serait impactée à hauteur de 218'000 Fr. Il n'a pas été tenu compte pour le moment de cette baisse éventuelle.

Un projet de loi du Conseil d'Etat vise à permettre aux communes de disposer, dès 2025, d'une réserve conjoncturelle autorisant à déposer un budget déficitaire, ce qu'elles ne peuvent pas faire aujourd'hui. Cette réserve est actuellement en discussion.



Pour la première fois depuis ces dernières années, le budget 2025 est excédentaire, mais il convient de mettre cet excédent en parallèle avec les charges affectées (crèches, subventions, etc.), les charges à venir et les futurs investissements.

Le budget 2024 prévoyait des revenus d'un montant de 5'037'127 Fr., alors qu'ils sont estimés à 5'647'522 Fr. pour 2025. Les charges 2025 se montent à 5'368'563 Fr., contre 5'038'369 Fr. en 2024, soit une augmentation de 6%. Le budget 2025 montre donc un excédent de revenus de 288'959 Fr.

Les revenus proviennent à 79.25% des recettes fiscales et à 13.48% des revenus financiers (revenus des immeubles), tandis que les taxes contribuent à ceux-ci à hauteur de 4.58% et d'autres revenus, à 2.70%. Les recettes fiscales sont générées principalement par l'impôt sur les personnes physiques (Fr. 2'494'800.-) et par l'impôt sur la fortune des personnes physiques (Fr. 1'284'192.-).

Les charges sont les plus importantes dans les services généraux avec 25.56%, tandis que la fonction des élus est en augmentation, avec 6.16% de charges. En effet, les élections communales 2025 seront financées par la commune, qui aura dès lors un Conseil administratif avec trois élus sur le même pied d'égalité et recevant la même indemnité, alors qu'auparavant, il y avait une différence entre le traitement du maire et des adjoints. Les magistrats sortants du canton percevront une indemnité de départ, ce qui est nouveau.

Les charges sont réparties comme suit : charges de personnel à 25.71%, charges de biens et services et autres charges d'exploitation à 30.14%, amortissements du patrimoine administratif à 9.79%, charges financières à 6.76%, et charges de transfert, soit les subventions accordées à des associations ou groupements tels que le SIACG ou le GIAP, à 27.60%.

Les projets suivants auront un impact sur le budget 2025 :

- Elus : Elections municipales – Passage au « Conseil administratif » et indemnités de fin de mandat
- Administration : Paiements par cartes – Mécanismes salariaux (1.5%) – Projet archives
- Mestral : Petits travaux d'entretien
- Salle communale : Matériel sono
- Sapeurs-pompiers : Nouveau véhicule (investissement) – Annuités (15 ans)
- Ecole de musique : Demande d'augmentation de la subvention (+50%)
- Ecole : Matériel complémentaire (pupitres + chaises) – Matériel concierge
- Loisirs : Renouvellement stock tables + bancs pour manifestations – Ajustement des lignes activités culturelles – Nouvelle tente manifestations - Augmentation subvention UIH
- Sports : Subvention extraordinaire HRRC (éclairage et grange)
- Espaces verts : Plantations et taille – Matériel espaces verts – Mise aux normes tableau électrique camping

Les principes d'établissements du budget se définissent de la manière suivante :

- Le budget doit être équilibré.
- Si l'équilibre ne peut être trouvé :
 - L'excédent de charges prévu doit être inférieur (ou égal) aux amortissements.
 - L'excédent de charges prévu doit être couvert par le capital propre.
 - Un plan financier quadriennal doit être élaboré, démontrant le retour à l'équilibre dans un délai de 4 ans. Cependant, les dispositions RFFA permettent de déroger à cette condition (jusqu'en 2027), pour autant que le déficit ne dépasse pas 55'000 Fr.
- Arbitrage à effectuer par la commission des finances le 5 novembre.
- Le budget doit être voté au plus tard le 31 décembre.
- Le délai référendaire est de 40 jours + 8 jours de délai d'affichage et suspension du délai entre le 23 décembre et le 3 janvier. Le référendum est exclu contre le budget communal pris dans son ensemble. Il ne peut être demandé que contre les dispositions budgétaires qui introduisent une recette ou une dépense nouvelle ou qui modifient le taux d'un impôt ou le montant d'une dépense de l'exercice précédent.
- Si le budget est voté le 19 novembre, il sera affiché le 27 novembre. Fin du délai référendaire et possibilité d'engager les nouvelles dépenses dès le 20 janvier 2025.



Un certain nombre d'investissements, déjà votés, restent à financer et sont énumérés ci-dessous :

- Contribution au FIDU 2025 : Fr. 67'700.-
- Végétalisation du cimetière : Fr. 150'000.-
- Réaménagement Mestral : Fr. 500'000.-
- Rénovation ancienne école : Fr. 690'000.-
- Réalisation éco-point rue du Couchant : Fr. 110'000.-
- Etude réalisation éco-point : Fr. 22'529.-
- Collecteurs chemin des Fossés : Fr. 290'000.-
- Etude aménagement plage et quai : Fr. 12'718.-
- Révision du plan directeur communal : Fr. 19'996.-
- Club House Tennis Club Hermance : Fr. 238'000.-

Le total des projets d'investissement à financer s'élève à Fr. 2'200'943.-.

Les projets à venir concernent :

- la subvention travaux HRRC (participation d'Hermance) : Fr. 95'000.-
- l'éco-point chemin de la Chapelle : Fr. 110'000.-
- l'éco-point chemin des Fossés : Fr. 110'000.-
- le bateau pour la société de sauvetage + travaux : Fr. 140'000.-
- le camion des sapeurs-pompiers : Fr. 295'000.-
- l'aménagement plage-quai : Fr. 400'000.-
- l'éclairage public : Fr. 650'000.-
- le stade des Ambys : Fr. 1'814'000.-

Le total des projets à venir se monte à Fr. 3'614'000.-.

La commission des finances se réunira le 5 novembre pour étudier le projet de budget 2025. Les conseillers municipaux sont invités à adresser leurs questions éventuelles à Mme PION. Le vote du budget aura lieu lors de la séance du Conseil municipal du 19 novembre, pour une entrée en force du budget dès le 20 janvier 2025.

v. Travaux des commissions

a. Commission Scolaire & Social (10.09)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Scolaire & Social du 10 septembre 2024, consacrée au prix de fin d'études, au prix Chronos et à la formation de premiers secours. Ils n'ont aucune remarque à émettre ou question à poser.

b. Commission Urbanisme & Bâtiments (12.09)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Urbanisme & Bâtiment du 12 septembre 2024, consacrée au budget 2025 de la commission, à la parcelle 1943, au Club House du tennis club d'Hermance et au plan directeur communal.

Concernant le point 1. Budget 2025, travaux du Mestral : M. SUANA souhaite préciser qu'il a demandé si l'autorisation de construire pour ces travaux pouvait poser des difficultés, vu que le Mestral est un bâtiment classé. Mme BRUCHEZ précise que la commune a déjà reçu l'autorisation de construire.

Concernant le point 4. Plan directeur communal : M. RUDLOFF demandant si la CMNS a transmis le procès-verbal de la CMNS suite à la présentation du plan directeur communal par M. TABLIAGUE le 3 septembre, il reçoit une réponse négative de celui-ci.

c. Commission Sports, culture et manifestations (18.09)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Sports, culture et manifestations du 18 septembre 2024, consacrée à l'audition du Groupe de loisirs d'Hermance, à la fête de l'Escalade, à l'illumination du sapin de Noël, au spectacle des Risiens, au débriefing concernant les séances de cinéma, à l'UIH et la fête



du 1^{er} Août et au budget 2025 de la commission. Les conseillers municipaux n'ont aucune remarque à émettre ou question à poser.

VI. Propositions individuelles et questions

Rupture d'une conduite d'eau à Genève

Revenant sur l'éclatement d'une canalisation d'eau près de la plage des Eaux-Vives le dimanche 2 septembre, qui a rendu l'eau impropre à la consommation dans dix communes, dont Hermance, M. de PESCARA s'adresse au Conseil municipal :

« J'apprends la toxicité de l'eau des communes de la rive gauche à 10h20, au FC CoHerAn. Je prends connaissance du post Facebook et Instagram de la police genevoise à 10h45 ce dimanche 29 septembre 2024. Je croise l'ensemble de l'équipe de la Croix Fédérale à 11h et leur demande s'ils sont au courant de la situation actuelle, suite à la rupture de la canalisation, à 3h45 du matin. Ils me répondent par la négative et je les informe des risques occasionnés. Tout de suite, la serveuse retire tous les verres d'eau servis avec les cafés des clients. Je me renseigne via différents canaux de la gravité de la situation. De plus, je reçois des informations des HUG de mes médecins pour les personnes âgées et immunodéficientes. Comme vous le savez, je suis immunosupprimé à cause d'un lymphome il y a 9 ans et d'une tumeur cérébrale il y a 4 ans. J'essaye d'appeler M. RENAUD, mais au bout de deux sonneries, je retourne sur son répondeur. Pour préciser, nous étions en contact depuis 3 jours pour l'achat de micros pour la finale de tennis, quelque chose de très important à ses yeux, et cela a été automatique de l'appeler. Mon erreur a été de ne pas prévenir Karine. Je comprends que la situation doit être gérée le plus rapidement possible au niveau des restaurateurs, étant donné que leurs services commencent à midi. J'ai donc pris la décision, d'un point de vue moral et citoyen, de contacter l'ensemble des restaurateurs d'Hermance et, pour cela, je pense que je devrais recevoir plus de remerciements que de reproches. Aucun d'entre eux n'était au courant de la situation et les reproches n'ont pas arrêté de pleuvoir sur l'exécutif concernant la non-information de la mairie auprès des commerçants en activité ce dimanche. A 11h58, j'informe l'adjoint, M. Pascal RENAUD, que l'ensemble des commerçants de bouche ont été avertis, à part La Luciana, qui ne répond pas. Je n'ai reçu aucune réponse de sa part. Suite à cela, aucun message de la part de l'exécutif d'Hermance n'est fait auprès des habitants. Aux alentours de 13h30, le communiqué de presse des SIG est publié sur « Hermance l'Inofficiel ».

Madame le Maire, cela fait des années que vous êtes contre un compte Facebook de la commune. Et lors de crise sanitaire cantonale, vous faites foi à un compte Facebook inofficiel. Vous en avez d'ailleurs fait référence dans votre post du 30 septembre comme référence d'information. Ne serait-ce pas le temps de créer un compte Facebook officiel pour la mairie d'Hermance ? D'autant plus que le compte « Hermance l'Inofficiel » est managé par une personne qui s'autorise à « batcher » certaines personnes pour des raisons politiques. Cela veut dire que certaines personnes n'ont pu avoir accès aux informations et les relayer. De plus, un bon nombre de nos concitoyens ne sont pas abonnés à cette page. Est-ce réellement politiquement correct ?

A 15h30, je croise finalement une voiture de pompiers dans le bas du village, qui commence à informer les habitants. A 16h55, la protection civile passe chez moi en faisant du porte-à-porte, en annonçant un apport d'eau non contaminée à domicile. Toujours aucune communication de la part de la Mairie. Je communique dans la soirée ma honte de la gestion de crise de cet événement sur un réseau social : « Je félicite la commune d'Hermance d'avoir prévenu ses concitoyens et ses commerces le plus rapidement possible ! Vraiment bravo ! Une belle action civique ! ». Si mon message n'a pas été compris ... il était ironique !

Le lendemain, je reçois de votre, Madame le Maire, le message qui suit : « J'ai passé mon dimanche de 13h à 2h du matin à gérer cette crise pour les 9 communes, pour trouver des solutions pour l'école, le parascolaire, l'EMS et j'en passe. Ton post est inadmissible ! » Madame le Maire, avant tout, vous avez été élue pour la commune d'Hermance. Votre priorité jusqu'en mai 2025 doit être Hermance. Jamais nous ne vous avons demandé de prendre la présidence de l'ACG. ».

Interrompant M. de PESCARA, M. NEJAR estime qu'il ne lui appartient pas de proférer de telles accusations.

Mme BRUCHEZ, pour sa part, informe M. de PESCARA qu'elle n'a aucun compte à lui rendre et qu'elle n'entend pas rester à écouter cette déclaration d'autant qu'elle a déjà eu l'occasion d'échanger avec M. de PESCARA sur la question.

Mme BRUCHEZ quitte la séance.

Quant à Mme BACH, elle pense que la meilleure discussion que le Conseil municipal pourrait avoir à ce sujet est de réfléchir à la manière de gérer une éventuelle prochaine crise.

M. de PESCARA continue son intervention :

« Madame le Maire a été élue pour Hermance et si elle avait pu déléguer la gestion de la crise à l'un de ses adjoints, je pense que cela aurait été bien, si elle ne pouvait pas le faire. J'ai beaucoup de respect pour elle et on a le droit de parler comme on veut. Encore une fois, on peut essayer de gérer une crise dans les meilleurs délais.



Enfin, je vous présente ma démission. J'ai travaillé pendant 4 ans pour Hermance et je sens que si certains sont là pour défendre des intérêts, d'autres sont là pour savoir ce qui se passe dans leur rue. Je tiens cependant à rendre un hommage affectueux à Olivier PFÖRTNER qui, par sa noblesse de cœur et d'esprit, a énormément apporté à ces 5 années de législature. Je rends aussi hommage à Virginie SALMINA, qui doit absolument s'affirmer, car elle a tellement de bonnes idées, et à Stéphanie TOURETTE, qui se lance dans un défi en devenant présidente du Conseil municipal, qu'elle assumera pour deux. A Mickael SUANA, qu'il continue comme il le fait à défendre des principes, mais qu'il soit plus terre à terre dans ses prises de parole. A Catherine BACH, nous avons eu beaucoup de difficultés à nous comprendre, mais je sais que j'ai eu énormément de plaisir à travailler avec une personne qui a réellement un intérêt pour les habitants. A Philippe TAGLIABUE, que je trouve très intelligent, mais je lui souhaite d'essayer de dépasser les petits conflits.

Je remercie les conseillers municipaux, j'ai appris beaucoup à vos côtés. »

M. de PESCARA quitte la séance.

Déjections canines

M. SUANA s'interroge : comment la question des crottes de chiens non ramassées est-elle traitée dans la commune d'Hermance ? Il propose de faire recours à la technologie moderne, en prélevant l'ADN de chaque chien et en le comparant de temps en temps à celui des crottes. En cas de concordance, une amende pourrait être infligée au propriétaire, comprenant les frais du test ADN.

M TAGLIABUE relève qu'une majorité de propriétaires de chien ramassent les déjections de leur animal et que seule une minorité ne le fait pas, minorité qui pose problème.

La Présidente lève la séance à 21h05.

Arlette Blattner
Procès-verbaliste

Stéphanie Tourette
Présidente du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau